

Moines et seigneurs du Bas-Maine

Isabelle Rosé



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2417>

DOI : 10.4000/abpo.2417

ISBN : 978-2-7535-2129-2

ISSN : 2108-6443

Éditeur

Presses universitaires de Rennes

Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2012

Pagination : 200-202

ISBN : 978-2-7535-2127-8

ISSN : 0399-0826

Référence électronique

Isabelle Rosé, « Moines et seigneurs du Bas-Maine », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest* [En ligne], 119-2 | 2012, mis en ligne le 30 juin 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/abpo/2417>

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

© Presses universitaires de Rennes

Moines et seigneurs du Bas-Maine

Isabelle Rosé

RÉFÉRENCE

LEGROS, Sébastien, *Moines et seigneurs du Bas-Maine. Les prieurés bénédictins du x^e au XIII^e siècle*, Rennes, PUR, 2010, 358 p. (ISBN 978-2-7535-1089-0).

- 1 L'ouvrage de Sébastien Legros, version remaniée de sa thèse de doctorat, participe au courant historiographique qui anime depuis plusieurs années les études sur l'Église au Moyen Âge central, en soulignant la part prise par les moines dans la mise en ordre de la société féodale. Par rapport aux travaux antérieurs, l'originalité de la démarche consiste à envisager le pouvoir cénobitique non pas depuis les monastères, mais à l'échelle des prieurés ou « obédiences », dépendances d'une abbaye-mère situées plus ou moins loin et où ne réside qu'un nombre restreint de moines. Plus précisément, l'auteur entend étudier les « jeux et enjeux de pouvoir qui animent la société seigneuriale » (p. 13), notamment à travers les relations nourries, ambivalentes et complexes qu'entretiennent les moines et les seigneurs laïcs entre le x^e et le XIII^e siècle. Au total, l'étude se concentre sur soixante-trois prieurés (dépendant de treize abbayes différentes) situés dans le Bas-Maine, zone qui n'est véritablement dominée par aucun pouvoir princier, mais où s'exerce malgré tout l'influence lointaine des grands d'Anjou, de Normandie et de Bretagne, laissant ainsi le jeu largement ouvert à la mise en place de pouvoirs seigneuriaux. La documentation étudiée est dans sa grande majorité diplomatique et provient essentiellement des institutions monastiques qui établirent les prieurés ; elle a été exploitée notamment grâce à des cartes d'une grande qualité qui constituent l'un des points forts de cet ouvrage.
- 2 L'approche de l'étude, chrono-thématique, débute par une première partie qui dessine peu à peu les contours inédits du phénomène prieural dans le Bas-Maine. Les années 1040-1140 y apparaissent comme un moment privilégié des fondations, tandis que des cartes nombreuses mettent en évidence certaines causes qui semblent avoir présidé à leur distribution géographique : d'abord naturelles, historiques ou liées à l'existence de

centres de peuplement, c'est la présence d'un centre seigneurial laïc, souvent matérialisé par un château, qui devient le facteur dominant d'installation à partir du milieu du XI^e siècle. Les fondateurs se divisent en deux catégories : d'une part, certains membres de l'Église qui animent les mouvements successifs de réforme de l'institution ; d'autre part, de grands laïcs dont le niveau social décroît à mesure que le temps passe, depuis les comtes (fin du X^e siècle-début du XI^e siècle), jusqu'aux châtelains (mi-XI^e siècle) et enfin leurs vassaux (mi-XI^e-début XII^e siècle). Du point de vue matériel (construction de bâtiments pour les moines, dotation initiale et logiques ultérieures d'accroissement du temporel), la fondation de prieurés ne peut se comprendre que sur le long terme, en particulier par l'existence probable de ce que S. Legros nomme des « programmes de fondation » (p. 71-91). Pour les abbayes-mères, il s'agit ainsi de mener systématiquement le même type de stratégie, par exemple en privilégiant toujours un type d'espace d'implantation ou en considérant les prieurés comme des points d'ancrage pour faciliter de nouvelles implantations, notamment lorsque l'abbaye-mère est lointaine. Ce tableau s'achève par une synthèse qui évoque la terminologie employée pour désigner les prieurés (*obedientia*, *domus*, puis *prioratus*), puis leur fonctionnement concret : regroupant en moyenne deux moines, dont l'un - le « prior » - s'impose de plus en plus dans la documentation, ces lieux ont pour fonctions principales d'assurer un service liturgique, d'administrer des domaines et revenus du lieu et de servir d'interface entre l'abbaye-mère et ses interlocuteurs locaux.

- 3 La deuxième partie de l'étude suit une logique chronologique, en mettant en évidence plusieurs phases qui se recoupent parfois. Une première période s'étend de la fin du X^e au milieu du XI^e siècle, où trois fondations sont le fait du pouvoir comtal. L'implantation des prieurés n'y a toutefois pas de signification univoque : à la fin du X^e siècle, elle permet aux comtes d'espérer contrebalancer le pouvoir de maîtres de château qui recherchent leur autonomie ; vers 1050, elle a en revanche pour but de conforter l'autorité d'un vassal du comte, qui tient pour lui une forteresse. C'est toutefois surtout la phase 1050-1120 qui est mise en exergue, autour de l'idée que le succès des prieurés résulte d'une convergence d'intérêts entre les moines et l'aristocratie seigneuriale, notamment castrale, en envisageant successivement trois points de vue différents et complémentaires. On est d'abord plongé, à l'échelle micro-historique, au cœur des enjeux de pouvoir qui secouent la seigneurie de Laval, où plusieurs prieurés jouent un rôle de premier plan, notamment celui de Saint-Martin, dépendance de Marmoutier. Un deuxième chapitre adopte le point de vue de l'aristocratie laïque, pour proposer des clés d'interprétation du succès des prieurés, à travers une analyse des donations dont ils sont les destinataires : selon S. Legros, ces lieux permettent aux familles donatrices de créer de nouvelles solidarités bien distinctes des liens féodaux tout en cristallisant, à travers la mobilisation des témoins de leurs dons, leurs réseaux aristocratiques laïques. En dernier lieu, c'est le point de vue de l'Église qui est envisagé pour expliquer la multiplication des prieurés, en l'articulant étroitement au contexte « grégorien » qui se caractérisa - entre autres - par une redistribution importante des patrimoines au sein de l'aristocratie et un captage exclusif des « biens d'Église » par les acteurs ecclésiastiques. Or, les prieurés servirent de relais dans ces transferts, en orchestrant autour d'eux la constitution de patrimoines importants, en y organisant leur domination seigneuriale, en y encadrant les hommes dans le cadre paroissial naissant et en attirant de nouvelles recrues monastiques parmi les rangs de l'aristocratie guerrière, bref en imposant un ordre bien particulier où l'Église monastique, à travers les prieurés, exerce une domination sur tous les domaines de la vie

sociale. Au cours d'une dernière période, de 1120 environ au début du XIII^e siècle, l'alliance entre les moines et les seigneurs laïcs connaît des crispations, concrétisées par une baisse des donations aristocratiques aux prieurés, de nouveaux conflits et la disparition de certains établissements, des phénomènes que l'on constate ailleurs et qui correspondent à une crise plus globale du monachisme traditionnel. Au total, cette deuxième partie replace l'histoire des prieurés à l'échelle micro-historique, au sein des enjeux de pouvoir propres au Bas-Maine et que l'auteur évoque souvent par l'expression de « dynamiques géopolitiques ».

- 4 En dépit du tableau riche et souvent inédit que dresse S. Legros de son objet, l'ouvrage suscite certaines réserves. Si l'on passera rapidement sur les coquilles un peu trop nombreuses, certains éléments stylistiques sont problématiques, comme l'abus des adjectifs anachroniques « politique » ou « religieux » (ou pire, l'adjectif substantivé « le religieux », p. 128) distinguant ainsi à tort et trop souvent deux sphères confondues au Moyen Âge ; ou encore l'emploi de « manipuler » et de ses dérivés, qui implique – sans guillemets – une grille de lecture quelque peu manichéenne. Le lecteur est en outre souvent gêné par certaines ambiguïtés, et ce dès le titre de l'ouvrage, dont l'auteur ne précise à aucun moment la signification : veut-il évoquer des « moines-seigneurs » (pour reprendre une expression courante pour désigner les clunisiens) ou des relations entre des moines et des seigneurs (dont il aurait fallu préciser alors qu'il s'agissait de seigneurs laïcs) ? Le sous-titre inclinerait à choisir la première signification, mais l'ambiguïté revient constamment : ainsi p. 124, lorsque l'auteur évoque l'« intention monastique [...] de pénétrer le monde seigneurial » ; p. 127, quand il souhaite « interroger l'échange qui s'établit entre les moines et l'aristocratie » et « les relations entre l'aristocratie et l'Église », ou enfin dans le chapitre 9, intitulé « Prieuré et mise en ordre féodale : l'association des moines et des seigneurs ». Ces formulations sous-entendent soit que les moines n'appartiennent pas au groupe aristocratique, soit qu'ils sont étrangers au monde seigneurial. Il y a manifestement là deux contre-sens au regard du contexte historiographique actuel qui insiste tout à la fois sur le rôle majeur, actif, voire précurseur joué par les moines dans la domination seigneuriale et sur l'unité du groupe social aristocratique, qui transcende les *ordines* de clercs, moines et laïcs, dans des liens constants qui s'expliquent par une convergence d'intérêts. Ces formules sont d'autant plus étonnantes que l'un des mérites du travail de S. Legros est de décortiquer certains ressorts de la domination seigneuriale monastique (p. 199-229 surtout), montrant ainsi – mais sans toujours sembler en prendre la mesure – que les cénobites et l'aristocratie guerrière utilisent les mêmes formes de pouvoir, sans doute parce qu'ils viennent du même milieu social. On regrettera en dernier lieu que l'horizon de ce livre se limite à l'échelle des prieurés, même si c'est aussi cette perspective qui en fait l'originalité. À l'exception de son chapitre 5 qui évoque les programmes de fondation, S. Legros prend au final assez peu en compte les stratégies des abbayes-mères, alors que leur rôle est majeur dans l'évolution du phénomène prieural, pas seulement au moment de l'émergence des établissements mais aussi lors de la constitution des seigneuries et au moment des crises des XII^e-XIII^e siècles. De ce point de vue, une bibliographie permettant de comparer davantage le cas du Bas-Maine à d'autres régions et à d'autres congrégations monastiques aurait été la bienvenue. En tenant compte de ces limites, l'ouvrage apporte plusieurs conclusions importantes, notamment parce qu'il redonne au phénomène prieural sa place dans la société médiévale.